

Le 25 juin 2019



**VESNES-LES-AUBERT**
Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai
Hôtel de Ville - Rue Camélinat - B.P. 29 - 59129
Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Réf : AB/AFS

Objet : Enquête publique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien de 7 éoliennes et 2 postes de livraison à CLARY et MARETZ

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique liée à l'implantation de 7 aérogénérateurs sur les communes de Clary et Marez, je me permets de vous adresser copie du courrier envoyé le 17 mai dernier à Monsieur le Préfet de Région.

Le seul arrondissement de Cambrai a vu l'implantation de nombreuses éoliennes ces dernières années. Environ 80 % des éoliennes implantées dans le Département du Nord le sont dans le Cambrésis.

De nombreuses autres implantations sont en cours d'instruction.

Sans reprendre ici tout ce qui est exposé dans le courrier ci-joint, il peut être avancé un véritable phénomène de saturation sur notre territoire.

D'ailleurs, certains commissaires enquêteurs lors d'enquêtes publiques précédentes ont pu mettre en exergue ce phénomène de saturation.

De plus, et bien souvent, les études d'impact des promoteurs adressées au Préfet mésestiment l'impact visuel notamment pour les communes voisines.

Nous pouvons évoquer également le manque de recul en matière de santé publique.

De nombreuses études portent à connaissance les effets dangereux pour les riverains des infrasons et des basses fréquences.

Il ne faudrait pas que l'avenir nous montre les effets désastreux des parcs éoliens sur la santé comme cela a pu exister pour l'amiante, le glyphosate ou encore les lignes haute tension au regard de l'avis rendu dernièrement par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES).

Peuvent être soulevées les problématiques liées au bétonnage et à l'artificialisation des sols agricoles, la dépréciation du patrimoine bâti, au démantèlement futur de ces éoliennes dont la durée de vie est si courte si la société exploitante est défaillante.

Enfin, ne soyons pas naïfs, nous voyons bien que nous sommes là dans des logiques très capitalistiques, « court-termistes » et où l'argent a tendance à l'emporter sur toute autre considération.

C'est pourquoi face à cela, il apparaît primordial de lever les constructions d'éoliennes sur le Cambrésis, d'autant qu'elles sont loin de faire consensus.

La mesure et la vigilance doivent en effet être de mise.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes plus sincères salutations.

Le Maire

 Monsieur Alexandre BASQUIN



**VESNES-LES-AUBERT**
Terre de Tradition et d'Accueil du Nord

Arrondissement de Cambrai
Hôtel de Ville - Rue Camélinat - B.P. 29 - 59129
Tél : 03 27 82 29 19 - Fax : 03 27 82 29 11

Le

17 MAI 2019

Monsieur le Préfet
Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
CS 20003
59039 LILLE CEDEX

Ref : AB/AFS

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous adresser la présente – vous qui délivrez les autorisations d'implantation d'éoliennes – afin de vous faire part de mon inquiétude quant à la multiplication des constructions d'éoliennes sur l'arrondissement de Cambrai.

En effet, au 1^{er} octobre 2018, sur 125 autorisations de construction dans le Département du Nord, 98 concernent le seul Cambrésis. Sur 346 demandes totales, 253 le sont pour notre arrondissement.

Les parcs éoliens ne cessent de fleurir.

Alors certes personne n'est évidemment opposé au développement du mix énergétique. Mais aujourd'hui force est de constater que le développement exponentiel dans le Cambrésis se fait sans aucune mesure et de manière disproportionnée et frénétique.

Le démantèlement du radar militaire de Cambrai, qui grevait le territoire d'une servitude de 30 kilomètres de rayon, a ouvert en grand la possibilité d'implantation de parcs éoliens sur notre secteur.

Les promoteurs s'en frottent les mains à tel point que de très nombreux projets vont encore sortir de terre dans les semaines et les mois à venir, densifiant notre territoire jusqu'à l'indigestion.

Aujourd'hui, le développement éolien est porté par des promoteurs et des fonds de pension majoritairement animés par des logiques de rentabilité et qui spéculent avec du « vent ».

L'argent l'emportant de loin sur toute autre considération.

Ils n'hésitent pas à « tartiner » le Cambrésis à coup de redevances financières alléchantes pour les communes et le secteur agricole.

On ne peut évidemment pas en vouloir aux maires de créer toutes les conditions pour obtenir de nouvelles ressources pour leurs communes, elles qui sont sacrifiées sur l'autel de l'austérité et ont vu leurs dotations fondre comme neige au soleil ; ni aux agriculteurs d'ailleurs, qui voient malheureusement leurs moyens de subsistance se réduire comme peau de chagrin.

Dans ces conditions, le rapport de force est bien trop favorable aux sociétés exploitantes.

De plus et au-delà des seules constructions, il est à noter que nous n'avons aucun recul quant à l'énergie éolienne, notamment en matière de santé publique.

Au niveau sonore, l'académie de médecine, dans un rapport de mars 2006, préconise une distance minimum d'implantation à 1 500 mètres des habitations, quand la loi, elle, autorise l'implantation à 500 mètres des habitations.

Suite au développement éolien en Allemagne, l'assemblée des médecins allemands réunis en Congrès à Francfort en mai 2015, a attiré l'attention sur les risques liés aux basses fréquences et infrasons produits par les éoliennes. Dans son rapport, il est souligné les effets sanitaires néfastes des fréquences éoliennes qui peuvent se propager jusqu'à 10 kilomètres.

De nombreuses études ont appuyé par la suite ce rapport.

Vous conviendrez que la vigilance est de mise.

Nous pouvons évoquer encore l'impact sur les paysages et le cadre de vie, auxquels les habitants sont fortement attachés notamment dans la ruralité. Cet impact a une incidence sur le prix du foncier et la dépréciation du patrimoine bâti.

De même, l'artificialisation et le bétonnage des surfaces agricoles constituent potentiellement une source de pollution. Quid également du démantèlement de ces éoliennes dans le futur, elles qui ont une durée de vie de 20 à 25 ans. En effet, qu'en sera-t-il pour les éoliennes en fin de vie si les sociétés exploitantes sont défaillantes, comme cela a pu être le cas aux Etats-Unis et en Allemagne ?

Le tout, sans oublier que le coût de l'électricité payé par les citoyens ne cesse d'augmenter, quand dans le même temps l'électricité produite par l'énergie éolienne est largement exportée. C'est la double peine.

Aujourd'hui et pour ce qui nous concerne, de plus en plus d'éoliennes surplombent et ceinturent notre charmante commune d'Avesnes-les-Aubert, avec des éoliennes pouvant aller jusqu'à 160 mètres de hauteur en bout de pales.

Ce n'est plus supportable.

Nous le voyons bien, notre territoire rural ne peut plus seul aborder la construction nouvelle d'éoliennes, tant il est au bord de la saturation. Encore moins d'ailleurs pour des logiques spéculatives et capitalistiques court-termistes.

La question environnementale est un enjeu majeur, personne ne peut le nier, mais face à tant d'incertitudes, la mesure et la précaution doivent donc être de mises.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, mes plus sincères salutations.

Le Maire,



Alexandre BASQUIN

